

## F017 Mise en œuvre d'une commande publique socialement et écologiquement responsable (SPAPSER)

Programmation

<b>Périmètre</b>
EPT Grand-Orly Seine Bièvre
<b>Exigence</b>
Exigence 1 : Combattre les dérèglements climatiques et les nuisances
<b>Objectifs</b>
<p>Afin de mettre en œuvre son ambition de politique environnementale, qui se retrouve de façon transversale à l'échelle du projet de territoire – assurer la pérennisation de l'écosystème global terrestre tout en garantissant un seuil social minimal – l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre souhaite se positionner en collectivité exemplaire dans le déploiement des politiques publiques qu'il assure, ainsi que moteur pour les autres acteurs du territoire.</p> <p>La puissance publique doit tendre à l'exemplarité dans la conduite de ses missions tant sur le volet social qu'environnemental, chaque agent ayant un rôle à jouer au quotidien pour faire face à ces enjeux. La commande publique de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre est un des leviers immédiatement à sa disposition pour la mise en œuvre quotidienne de cette ambition. Aussi, l'adoption volontaire d'un schéma de promotion des achats publics socialement responsables (SPAPSER) est l'outil opérationnel retenu et permettra de traiter des achats allant des fluides (électricité, carburant, etc.), aux consommables ou aux prestations d'entretien.</p>
<b>Description de l'action</b>
<p>La commande publique représente environ 10% du produit intérieur brut de la France, soit près de 200 milliards d'euros et constitue à ce titre un levier majeur. Afin d'encourager les acheteurs publics dans la voie des achats responsables, la loi du 31 juillet 2014 a instauré l'obligation d'adopter et de publier un schéma de promotion des achats publics socialement responsables (SPAPSER). Ce texte a été modifié par la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte afin d'élargir ce schéma à la promotion des achats publics écologiquement responsables. Cette obligation concerne les collectivités territoriales et leurs groupements dont le montant annuel des achats est supérieur à 100 millions d'euros HT.</p> <p>L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre n'entre pas dans cette obligation, mais il s'engage volontairement dans cette démarche car elle est en alignement avec ses valeurs et orientations qu'il développe dans le cadre de ses réflexions cadres : son projet de territoire et son plan climat air énergie territorial notamment.</p> <p>Les thématiques traitées dans le SPAPSER sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• nouveaux modèles économiques : responsabilité sociétale des entreprises ; économie circulaire ; économie sociale et solidaire ; très petites entreprises / petites et moyennes entreprises ; commerce équitable ;</li> <li>• dimension sociale : insertion ; lutte contre les discriminations ; promotion de l'égalité ; handicap ;</li> <li>• dimension environnementale : transition énergétique (énergie-climat) ; environnement (air-santé-eau-biodiversité-pollutions) ; bio – circuits courts.</li> </ul>
<b>Pilotage</b>
EPT Grand-Orly Seine Bièvre
<b>Partenaires</b>
Acteurs économiques
<b>Temporalité</b>
Court terme
<b>Actions en lien</b>
<p>F010 : Elaboration et suivi de la politique environnementale du territoire (PCAET)</p> <p>F016 : Promotion d'une économie inclusive, non délocalisable et solidaire</p> <p>F018 : Prise en compte du facteur carbone dans les projets</p>